



Grand Prix de Voile – Destination Nord Basse-Terre édition 2026

CAHIER DES CHARGES

Manifestation : Grand Prix de Voile – Destination NBT 2026

Date : du 13 au 14 juin 2026

Horaire : 9h – 17h

Lieu : Plage Caraïbe – Pointe-Noire

1. Présentation de l'évènement

Dans une démarche de valorisation du territoire, l'Office de Tourisme du Nord Basse-Terre, l'Association Nautik Nord Basse-Terre et la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre, organisent la **2^e édition du Grand Prix de Voile – Destination Nord Basse-Terre, du 13 au 14 juin 2026 à Pointe-Noire.**

Cet événement, dans la continuité des éditions précédentes, vise à renforcer l'attractivité touristique, soutenir l'économie locale et promouvoir les savoir-faire maritimes à travers :

- une compétition réunissant plus de 45 équipages et 350 compétiteurs

- des animations grand public (marché artisanal et culinaire),
- des activités sportives, culturelles et musicales.

2. Conditions de participation

La participation est ouverte aux :

- Artisans
- Producteurs locaux
- Traiteurs et foodtrucks

Les produits proposés doivent être artisanaux, locaux, liés à l'identité du territoire et en lien avec la thématique.

La sélection des exposants est réalisée par l'Office de Tourisme afin de garantir :

- La qualité des produits
- La diversité de l'offre
- La cohérence avec l'esprit de l'événement.

3. Emplacements

Les exposants disposeront :

- D'un emplacement prévu
- De tables et chaises

Chaque exposant doit prévoir :

- Une nappe et/ou habillage de stand

L'organisation ne fournit pas de matériel supplémentaire sauf indication contraire.

4. Horaires et installations

- Installation des stands : entre 7h et 8h30

- Ouverture du village : 9h
- Fin de l'évènement : 17h
- Démontage : à partir de 17h

Les exposants s'engagent à maintenir leur stand ouvert pendant toute la durée de la manifestation.

5. Produits alimentaires

Pour les exposants proposant des produits alimentaires :

- Les produits doivent être **conditionnés et étiquetés conformément à la réglementation**
- Les normes **d'hygiène et de sécurité alimentaire** doivent être respectées
- Les produits nécessitant une chaîne du froid doivent être conservés dans des équipements adaptés.

6. Responsabilité et sécurité

Chaque exposant est responsable :

- De son matériel
- De ses produits
- De la sécurité de son stand

Les exposants doivent respecter les consignes de sécurité transmises par l'organisation.

7. Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées selon :

- Qualité et originalité de l'offre
- Lien avec le territoire et la thématique (économie bleue)

Les produits industriels ou sans lien avec la thématique pourront être refusés.

8. Communication

Les exposants autorisent l'Office de Tourisme à :

- Utilisation des photos de l'évènement
- Mentionner leur participation dans les supports de communication

9. Dossier de candidature/inscription

Les exposants souhaitant participer doivent remplir le formulaire dédié.

La participation sera confirmée après **validation par l'organisation**.

10. Contact

Pour toute information complémentaire :

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU NORD BASSE-TERRE

Betty RAMASSAMY

betty.ramassamy@otinbt.fr

0690 58 56 05 – 0690 59 03 56